

Synthèse de l'atelier 1

Adaptation au changement climatique

Conférence SUERA Climat, Risques et Énergie

Chamonix, le 1^{er} octobre 2020

SOMMAIRE

1	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA MISE EN SITUATION	2
1.1	Une approche territoriale globale	2
1.2	Les Temps d'animation	2
1.3	La restitution par les participants.....	2
2	LES DEUX STRATÉGIES D'ADAPTATION	3
2.1	Plan d'action du Groupe 1 :	3
2.2	Plan d'action du Groupe 2 :	5
3	COMPARAISON DES PLANS D'ACTION	7

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA MISE EN SITUATION



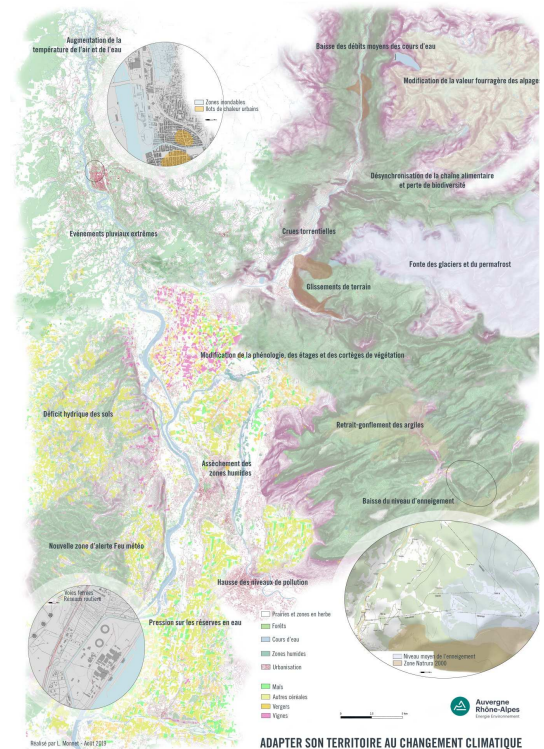
1.1 UNE APPROCHE TERRITORIALE GLOBALE

ClimaSTORY™ est un outil pédagogique développé par AURA-EE

Grâce à une animation participative autour de la carte d'un territoire fictif, les participants, dans le rôle de deux conseils communautaires, ont eu la charge de dresser un plan d'action pour accompagner l'action des acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique.

Les participants ont endossé le rôle d'un élu du conseil communautaire en charge d'un thème :

- Agriculture et forêt
- Industrie
- Aménagement, gestion des ressources et de la biodiversité
- Santé et sécurité
- Artisanat, commerce, tourisme



1.2 LES TEMPS D'ANIMATION

Après un temps d'appropriation du territoire par son récit les 2 tables, qui avaient la même mission ont travaillé sur 3 séquences d'animation :

1. repérage des impacts pour chaque thème
2. détermination de zones de tension ou de coopération
3. recherche de solutions et structuration du plan d'action

1.3 LA RESTITUTION PAR LES PARTICIPANTS

Les participants ont découvert un outil intéressant pour échanger sur cette thématique. Le fait de se mettre tous autour d'une table a permis de se rendre en compte que les membres d'un conseil municipal/communautaire avaient beaucoup de cartes en main, sur différents secteurs d'activité.

Cet après-midi-là, la plupart des secteurs étaient en synergie, avec des solutions importantes pour plusieurs secteurs et parfois des conflits mais la possibilité de les dépasser.

En effet, cette mise en réseau, en synergie, des différents d'acteurs permet de trouver des solutions favorables à l'adaptation.

Les collectivités ont un rôle de levier à jouer.

2 LES DEUX STRATÉGIES D'ADAPTATION

2.1 PLAN D'ACTION DU GROUPE 1 :



Le groupe a travaillé sur 38 actions qu'il a réparties entre ses élus de la manière suivante :

- 8 pour l'élu en charge de l'Agriculture et la Forêt
- 5 pour l'élu en charge de l'Industrie
- 9 pour l'élu en charge de l'Aménagement, gestion des ressources et de la biodiversité
- 8 pour l'élu en charge de la Santé et de la Sécurité
- 6 pour l'élu en charge de l'Artisanat, du Commerce, et du Tourisme
- 2 sont copilotées d'une part par les élus en charge de l'agriculture et de la forêt, de l'industrie et de l'aménagement d'autre part par les élus en charge de l'industrie et de l'aménagement

2 actions (en gras dans le plan d'action) ressortent comme prioritaires (citées 3 fois et plus) et structurent la stratégie de la collectivité. 1 concernent la communication et 1 la mobilisation d'autres acteurs.

1 action (en gras dans le plan d'action) est imaginée par le groupe qui, de fait, a un caractère prioritaire : cette solution est à mettre en œuvre par la collectivité

Au final, une stratégie en 2 axes :

- Changer les pratiques de production et de consommation et accompagner de nouvelles pratiques professionnelles
- Favoriser une approche mutualisée du risque et de prévention fondée sur la gestion de l'espace et de la place laissée à la nature

avec 3 actions prioritaires : 1 action portée par la collectivité, 1 travaillées avec des acteurs relais et 1 relevant de la communication grand public.

Changer les pratiques de production et de consommation et accompagner de nouvelles pratiques professionnelles

Action : solutions à mettre en œuvre par la collectivité :

- Agriculture :
 - **Structurer l'offre de produits agricoles bio et locaux pour la restauration collective**
 - 33. Engager une conversion de l'exploitation agricole et faire évoluer les appellations d'origine contrôlées
- Tourisme :
 - 42. Développer un tourisme de 4 saisons
 - 60. Développer une filière de tourisme de fraîcheur
 - 61. Développer les activités de découverte de la nuit
- Gestion de la collectivité :
 - 63. Faciliter la coopération interservices et faire se réinterroger les entreprises sur leur lien à leur territoire
 - 30. Réduire les flux de matières au profit d'une gestion durable des stocks localement

Mobilisation d'acteurs relais pour mettre en œuvre les actions

- **69. Accompagner par la formation la transformation des activités professionnelles**
- 66. Favoriser une approche d'aménagement bioclimatique et économe en foncier
- 9. Limiter l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires
- 11. Adapter les volumes prélevables et les réserves en eau
- 21. Renforcer la présence du végétal et sensibiliser à la nature en ville
- 24. Intégrer la réflexion paysagère dans les projets
- 26. Avancer le calendrier agricole et respecter les règles environnementales de la Politique agricole commune
- 44. Revoir les procédés industriels et les études de dangers
- 50. Développer de nouvelles offres de services à la personne, de soins et de médicaments

Communication grand public

- **52. Promouvoir de nouvelles pratiques de consommation**

Favoriser une approche mutualisée du risque et de prévention fondée sur la gestion de l'espace et de la place laissée à la nature

Action : solutions à mettre en œuvre par la collectivité :

- 48. Cartographier les risques climatiques et créer de nouveaux marchés
- 56. Adapter les infrastructures de transport de personnes, de marchandises ou d'énergie
- 64. Inscrire le dimensionnement de nouvelles installations de production d'énergie dans les conditions climatiques futures
- 6. Limiter l'urbanisation dans les zones à risques
- 12. Favoriser la connectivité et la diversité des espaces naturels
- 13. Adopter les mesures préventives sur les ouvrages d'art
- 14. Revoir la place de l'eau dans la ville, repenser les ouvrages d'évacuation et de récupération des eaux de pluie
- 17. Réutiliser les eaux usées épurées ou les eaux grises
- 18. Organiser le plan Canicule du territoire
- 22. Réduire les superficies de sols imperméabilisés
- 36. Revoir le zonage du Plan local d'urbanisme et envisager une procédure d'expropriation

- 38. Reconsidérer l'aménagement de certains espaces et leur réversibilité pour faire face aux risques
- 45. S'assurer contre les impacts du changement climatique
- 51. Innover en matière d'aménagement et mettre à disposition des lieux frais
- 57. Déplacer les campings des bords de cours d'eau

Mobilisation d'acteurs relais pour mettre en œuvre les actions

- 31. Mettre en place un groupe d'expertise sur les effets du changement climatique
- 68. Favoriser la prise en compte par les acteurs financiers, privés et publics, des risques liés au climat
- 7. Prévoir l'expansion des crues et l'épanchement de matériaux aux abords de cours d'eau, notamment torrentiels
- 46. Dialoguer avec les salariés, adapter les temps de travail et assurer la continuité de l'activité
- 53. Identifier des réseaux citoyens solidaires et les entraîner à la gestion du risque

2.2 PLAN D'ACTION DU GROUPE 2 :



Le groupe a travaillé sur 39 actions qu'il a réparties entre ses élus de la manière suivante :

- 7 pour l'élu en charge de l'Agriculture et la Forêt
- 10 pour l'élu en charge de l'Industrie
- 11 pour l'élu en charge de l'Aménagement, gestion des ressources et de la biodiversité
- 7 pour l'élu en charge de la Santé et de la Sécurité
- 4 pour l'élu en charge de l'Artisanat, du Commerce, et du Tourisme

3 actions (en gras dans le plan d'action) sont imaginées par le groupe qui, de fait, ont un caractère prioritaire et structurent le plan d'action : 1 solution est à mettre en œuvre par la collectivité, 1 demande de mobiliser des relais et 1 est une action de communication grand public

Au final, une stratégie en 2 axes :

- Investir dans l'innovation et la recherche pour l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques et de risques
- Engager plus de concertation avec les acteurs lors de la mise en place de solutions d'adaptation principalement organisationnelles et fondées sur la nature

Investir dans l'innovation et la recherche pour l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques et de risques

Action : solutions à mettre en œuvre par la collectivité :

- **Investissement, innovation, recherche**
- 13. Adopter les mesures préventives sur les ouvrages d'art
- 54. Sécuriser les axes routiers à risques
- 64. Inscrire le dimensionnement de nouvelles installations de production d'énergie dans les conditions climatiques futures
- 45. S'assurer contre les impacts du changement climatique

Mobilisation d'acteurs relais pour mettre en œuvre les actions

- **Travailler à rechercher les variétés adaptées au changement climatique pour l'agriculture et pour la gestion de la forêt**
- 44. Revoir les procédés industriels et les études de dangers
- 50. Développer de nouvelles offres de services à la personne, de soins et de médicaments
- 56. Adapter les infrastructures de transport de personnes, de marchandises ou d'énergie
- 68. Favoriser la prise en compte par les acteurs financiers, privés et publics, des risques liés au climat

Communication grand public

- 35. Tester un dispositif d'évacuation des populations
- 52. Promouvoir de nouvelles pratiques de consommation
- 69. Accompagner par la formation la transformation des activités professionnelles
- 40. Mettre en place des cycles de surveillance des matériels électriques et de communication lors des fortes chaleurs

Engager plus de concertation avec les acteurs lors de la mise en place de solutions d'adaptation principalement organisationnelles et fondées sur la nature

Solutions à mettre en œuvre par la collectivité

- 66. Favoriser une approche d'aménagement bioclimatique et économe en foncier
- 6. Limiter l'urbanisation dans les zones à risques
- 8. Maintenir les zones humides et limiter l'urbanisation dans le lit majeur des cours d'eau
- 9. Limiter l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires
- 18. Organiser le plan Canicule du territoire
- 22. Réduire les superficies de sols imperméabilisés
- 25. Revoir l'utilisation et la gestion des prairies d'élevage (viande et lait)
- 33. Engager une conversion de l'exploitation agricole et faire évoluer les appellations d'origine contrôlées
- 36. Revoir le zonage du Plan local d'urbanisme et envisager une procédure d'expropriation
- 57. Déplacer les campings des bords de cours d'eau

Mobilisation d'acteurs relais pour mettre en œuvre les actions

- 27. Planter des haies et soutenir l'agroforesterie
- 37. Organiser à la bonne échelle les rôles de chacun lors d'un événement de type catastrophe
- 65. Gérer collectivement l'incertitude de l'évolution du climat et assurer l'accès de tous aux besoins essentiels
- 7. Prévoir l'expansion des crues et l'épanchement de matériaux aux abords de cours d'eau, notamment torrentiels
- 11. Adapter les volumes prélevables et les réserves en eau
- 12. Favoriser la connectivité et la diversité des espaces naturels
- 24. Intégrer la réflexion paysagère dans les projets
- 30. Réduire les flux de matières au profit d'une gestion durable des stocks localement
- 31. Mettre en place un groupe d'expertise sur les effets du changement climatique
- 38. Reconsidérer l'aménagement de certains espaces et leur réversibilité pour faire face aux risques
- 70. Faire dialoguer et engager l'ensemble des acteurs des filières forêt-bois dans la gestion durable de la forêt

Communication grand public

- **Plus de concertation**
- 53. Identifier des réseaux citoyens solidaires et les entraîner à la gestion du risque
- 63. Faciliter la coopération interservices et faire se réinterroger les entreprises sur leur lien à leur territoire
- 67. Favoriser l'appropriation des enjeux du changement climatique par la culture et l'éducation

3 COMPARAISON DES PLANS D'ACTION

D'un volume d'actions à peu près similaire (38 et 39), les deux groupes ont eu une réflexion assez proche en termes de solutions avec 25 actions en commun. Les solutions fondées sur la nature et organisationnelles sont nettement mises en avant.

Le groupe 1 concentre son plan d'action autour d'une approche sociétale visant à « Changer les pratiques de production et de consommation et accompagner de nouvelles pratiques professionnelles. Il ressort également des travaux du 1er groupe, un questionnement autour de l'importance de la gestion de l'espace dans la prévention des risques, que ce soit par la délimitation/le déplacement d'activités, la modification des usages ou encore l'aménagement des espaces.

Le groupe 2 aborde la question en misant sur l'innovation dans les pratiques et les solutions et sur la concertation avec les acteurs.